

RÉUNION DU CONSEIL

1 JUIN 2026

Lundi, le 1^{er} jour du mois de juin 2026, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

M. Alain Gagnon, conseiller;
Mme Audrey Cossette, conseillère;
M. Christian Raby, conseiller;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Monique Tremblay, conseillère;
M. Patrice Moore, conseiller;
M. Pierre-Luc Gagnon, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 04 mai 2026
4. Approbation des comptes et salaires
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Dépôt de l'avis de motion F-05-2026 sur le règlement de gestion contractuelle
 - 5.2. Dépôt d'un projet de règlement sur la gestion contractuelle
 - 5.3. Autorisation et mandat à la directrice générale relativement à la vente pour non-paiement des impôts fonciers
 - 5.4. Entretien ménager – Renouvellement de contrat
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRANSPORT
 - 7.1. Achat de ponceaux
 - 7.2. Octroi de contrat pour les travaux d'entretien des routes
 - 7.3. Embauche d'un journalier sur appel
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme CCU
 - 9.2. Dépôt de l'avis de motion G-05-2026 sur un règlement modifiant le règlement de zonage 04-04-2009 en établissant les dispositions relatives aux éoliennes en concordance au règlement 2024-147A de la MRC de Chénouaux
 - 9.3. Dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 04-04-2009 en établissant les dispositions relatives aux

éoliennes en concordance au règlement 2024-147A de la MRC
de Chenaux

10. LOISIR ET CULTURE

10.1. Demande d'aide financière du Comité des loisirs de St-Prosper
et Festival des sucres de Saint-Prosper

11. AUTRES

11.1. Achat de tapis pour l'Hôtel de ville

12. CORRESPONDANCES

13. Compte-rendu des dossiers

14. Autres questions relatives aux sujets de la séance

15. Période de questions diverses

16. Clôture de la séance

2026-06-202

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 04 MAI 2026**

Il est proposé par Pierre-Luc Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des
conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 mai 2026 tenue
à 19h00.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2026-06-203

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Monique Tremblay et résolu à l'unanimité des voix des
conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés: les chèques de
déboursés du mois de mai 2026 portant les numéros 13450 à 13451 pour
un montant de 450.00 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant
les numéros 4279 à 4306 pour une somme totale de 65 432.41 \$.

Les comptes à payer portant les numéros 4307 à 4339 inclusivement, et
totalisant la somme de 42 404.98 \$. Les salaires du mois de mai s'élèvent
à 20 732.05 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité,
dans un cahier spécial prévu à cet effet faisant partie intégrante du présent
procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE MOTION F-05-2026 SUR LE RÈGLEMENT
DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseiller Patrice Moore donne l'avis de motion no. F-05-2026 sur le
règlement de gestion contractuelle.

**5.2 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE**

Le conseiller Patrice Moore dépose un projet de règlement sur la gestion
contractuelle.

Le projet de règlement est joint à l'avis de motion pour en faire partie
intégrante comme s'il était reproduit ici au long.

2026-06-204

**5.3 AUTORISATION ET MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
RELATIVEMENT À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES
IMPÔTS FONCIERS**

CONSIDÉRANT qu'un immeuble du territoire de notre municipalité sera mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 11 juin 2026;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain autorise madame Sandra Turcotte, directrice générale, à enchérir et acquérir l'immeuble de notre territoire qui sera vendu par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'aura pas trouvé preneur.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2026-06-205

5.4 ENTRETIEN MÉNAGER – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission pour l'entretien ménager des édifices municipaux, soit celle de Madame Francine Cloutier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Audrey Cossette et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler avec Madame Francine Cloutier le contrat d'entretien ménager pour l'Hôtel de ville, l'édifice Flore-Irène-Gagnon et le centre communautaire selon les termes décrits au contrat, pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2028, pour la somme de 20 000 \$ par année, plus les taxes applicables. Les ménages supplémentaires seront facturés à un taux de 23.00 \$ l'heure, plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'entretien ménager.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT

2026-06-206

7.1 ACHAT DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer l'entretien des routes pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour les ponceaux, soit:

Les Entreprises JPG Bergeron inc.:

- 6 275.29\$ plus les taxes applicables

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder le contrat à Les Entreprises JPG Bergeron inc. de Saint-Narcisse pour un montant de 6 275.29\$ plus les taxes applicables.

De prendre les fonds à même une subvention PAVL s'il y a acception de notre demande ou à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2026-06-207

7.2 OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions pour les travaux d'entretien des routes pour l'année 2026, soit pour l'excavation et l'installation de 3 ponceaux sur le chemin du Cordon, un ponceau sur la route de la Station et 2 ponceaux sur le rang Price;

Les Entreprises JPG Bergeron inc.:
- 5 889.95 \$ plus les taxes applicables

Entreprises Rivard et Frères inc.:
- 7 450.00 \$ plus les taxes applicables, auxquels il faut ajouter un montant de 100.00\$/jour pour le compacteur

A. Massicotte inc.:
- 15 185.00 \$ plus les taxes applicables

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pierre-Luc Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat à Les Entreprises JPG Bergeron inc. de Saint-Narcisse au montant de 5 889.95\$, plus les taxes applicables.

De prendre les fonds à même une subvention PAVL s'il y a acception de notre demande ou à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2026-06-208

7.3 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SUR APPEL

CONSIDÉRANT que le nouvel employé n'a pas terminé les formations nécessaires;

CONSIDÉRANT que durant la période estivale certains employés seront en vacances;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monique Tremblay et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à l'embauche de monsieur Sylvain Ébacher à titre de journalier sur appel selon les conditions de la convention collective.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME CCU

D'accepter la démission de Mme Céline Martineau, directrice au sein du comité consultatif d'urbanisme.

9.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE MOTION G-05-2026 SUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 04-04-2009 EN ÉTABLISSANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉOLIENNES EN CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 2024-147A DE LA MRC DE CHENAU

Le conseiller Christian Raby donne l'avis de motion no. G-05-2026 sur un règlement modifiant le règlement de zonage 04-04-2009 en établissant les dispositions relatives aux éoliennes en concordance au règlement 2024-147A de la MRC de Chenaux.

9.3 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 04-04-2009 EN ÉTABLISSANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉOLIENNES EN CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 2024-147A DE LA MRC DE CHENAU

Le conseiller Christian Raby dépose un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 04-04-2009 en établissant les dispositions relatives aux éoliennes en concordance au règlement 2024-147A de la MRC de Chenaux.

Le projet de règlement est joint à l'avis de motion pour en faire partie intégrante comme s'il était reproduit ici au long et qu'il abroge le règlement 2026-04-04.

10. LOISIR ET CULTURE

2026-06-209

10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DES LOISIRS DE ST-PROSPER ET FESTIVAL DES SUCRES DE SAINT-PROSPER

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité des loisirs de St-Prosper, datée du 16 octobre 2025, au montant de 2 000 \$, afin de couvrir une partie des dépenses relatives à la préparation et la réalisation des activités sportives et récréatives dans la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande financière du comité du Festival des sucres de St-Prosper servant à l'organisation de la 53e édition du festival;

CONSIDÉRANT que la demande financière est à notre convenance et que l'année dernière un montant de 750 \$ a été attribué pour le Festival des sucres de St-Prosper;

CONSIDÉRANT le montant budgété à cette fin pour l'année financière en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Audrey Cossette et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal accorde une aide financière de 2 000 \$ au Comité des loisirs de St-Prosper et d'allouer un montant de 750 \$ au comité du Festival des sucres de St-Prosper tel que prévu au budget de l'année 2026.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

11. AUTRES

2026-06-210

11.1 ACHAT DE TAPIS POUR L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer l'achat de 2 nouveaux tapis pour l'Hôtel de ville pour remplacer les anciens abîmés;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour les tapis, soit:

Marc Gariépy Nettoyeur (2007) inc.:

- 1 tapis 3X5 au montant de 77.59 \$, plus les taxes applicables
- 1 tapis 3X10 au montant de 159.12, plus les taxes applicables

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder le contrat à Marc Gariépy Nettoyeur (2007) inc. pour un montant de 236.71\$ plus les taxes applicables.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

12. CORRESPONDANCES

13. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

14. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2026-06-211

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h37.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière